

# Monument national LGBTQ2+

## Vision



*Note sur le développement: Cette vision a été créée grâce à un processus collaboratif de mobilisation des parties prenantes organisé par le Fonds Purge LGBT à l'automne 2019. Le processus a mobilisé plus de 150 personnes, y compris des survivants de la Purge LGBT et d'autres intervenants, qui ont apporté leur expérience et leur expertise en histoire, en activisme, en organisation et en défense de la communauté, en droit, en politique, en design, en arts, en écriture et en enseignement. Des personnes bispirituelles autochtones, des Premières nations, inuites et métis ont également contribué à l'élaboration de cette vision par le biais d'activités parallèles et continues du Cercle autochtone.*

Entre les années 1950 et le milieu des années 1990, les membres LGBT\* des Forces armées canadiennes, de la GRC et de la fonction publique fédérale ont fait l'objet d'une discrimination systématique et de harcèlement, et nombre d'entre eux ont été renvoyés, conformément à une politique en ce sens et à une pratique sanctionnée. Dans ce qui sera appelé la « purge LGBT », des personnes ont été surveillées, soumises à des interrogatoires, mises en état d'arrestation, maltraitées et traumatisées.

La purge LGBT a été orchestrée aux échelons supérieurs du gouvernement du Canada et menée avec un mépris absolu de la dignité, la vie privée et l'humanité de ses cibles. La purge LGBT du gouvernement du Canada s'est poursuivie pendant plus d'une quarantaine d'années.

Au fil du temps, nombre de valeureux survivants ont déployé des efforts pour obtenir des excuses, faire reconnaître leur expérience, recevoir des indemnités et changer la législation canadienne. Les survivants de la purge LGBT ont intenté en 2016 un recours collectif à l'échelle nationale contre le gouvernement du Canada. L'entente sans précédent intervenue en 2018 prévoyait une somme expressément réservée pour « commémorer la discrimination historique envers les Canadiens LGBTQ2, y compris en ce qui concerne la purge LGBT. » (Entente de règlement définitive, 2018). Cette entente prescrivait l'édification d'un monument national.

Un monument national LGBTQ2+ sera ainsi érigé dans la région de la capitale nationale pour rendre hommage aux générations de personnes LGBTQ2+ qui ont été persécutées, maltraitées, rejetées et marginalisées au Canada en raison des personnes auxquelles elles sont attirées et de la façon dont elles s'identifient. Le monument prendra acte des racines coloniales de la discrimination envers les minorités sexuelles et de genre en ces terres non cédées. Les personnes LGBTQ2+ ont subi des humiliations aux mains de leur propre État. On estime que la purge du gouvernement du Canada a dévasté à elle seule quelque 9 000 vies. Le monument doit commémorer l'historicité de ces abus et reconnaître que la lutte n'est pas terminée.

Tout en prenant acte des blessures et de l'injustice qui perdurent, le monument national LGBTQ2+ aura pour mots d'ordre la conscientisation, la commémoration, la célébration et l'inspiration. Sa conception sera guidée par les principes d'inclusion, des racines autochtones, de visibilité, et d'intemporalité. Il s'engage à ne jamais oublier. Plus jamais.

*\* Bien que la « Purge LGBT » n'ait pas porté ce nom à l'époque, les politiques du gouvernement fédéral visaient et affligeaient principalement les personnes LGBT. Ce terme a été choisi pendant le recours collectif pour décrire la politique et les événements, car il semblait relativement exact, il ne prêtait pas à la controverse et il était compréhensible dans les deux langues officielles. Malgré les limites que comporte le sigle « LGBT », Le Fonds Purge LGBT a choisi de continuer à l'utiliser par souci de cohérence, de clarté et d'uniformité terminologique.*

## 1. Objectifs du monument

### **Une source de conscientisation**

Le parcours des personnes LGBTQ2+ au Canada a trop longtemps été passé sous silence. Le monument se doit tout particulièrement de conscientiser le public à l'existence de la purge LGBT, un épisode honteux de l'histoire canadienne dont les répercussions se font toujours sentir. Pendant plus d'une centaine d'années, les gouvernements du Canada ont opprimé de leurs lois les minorités sexuelles et de genre. Nos gouvernements se sont vigoureusement opposés à nos efforts pour faire reconnaître nos droits par les tribunaux et nous tenir debout. Si de nombreuses personnes se sont engagées dans cette lutte pour obtenir justice et mettre un terme à la purge, nous nous devons de souligner le courageux apport des demandeurs et de leurs avocats – de même que celui des nombreux juges – qui ont exigé notre protection à part entière aux yeux de la loi, y compris par la Charte des droits et libertés.

En favorisant une profonde compréhension de l'histoire et des injustices commises, le monument invitera ses visiteurs à reconnaître que les droits de la personne et les libertés fondamentales étaient en jeu, et qu'elles le sont d'ailleurs toujours. Le monument interpellera toutes les personnes qui ont ces valeurs à cœur, qu'elles aient ou non été touchées directement par la situation. L'anamnèse des expériences LGBTQ2+ fera contraste à la thèse dominante d'un Canada accueillant et inclusif sur toute la ligne.

Le monument proposera un cadre d'enseignement et d'apprentissage dynamique pour les jeunes et moins jeunes. Il fera la lumière sur un chapitre sombre de l'histoire récente du Canada et fera ressortir les moments forts qui ont marqué cette lutte, de même que les victoires qui en ont découlé. Plutôt que d'aborder l'histoire d'un angle institutionnel ou législatif, la composante de conscientisation viendra illustrer les réalisations de la communauté LGBTQ2+, qui s'est battue pour introduire des changements au fil du temps. Cette histoire appartient à des personnes. Si les lois se sont transformées et que les attitudes ont changé, c'est grâce au courage, à la ténacité et au militantisme de notre communauté, de même qu'à notre volonté inébranlable de contester l'oppression de l'État devant les tribunaux. Le monument devra faire valoir qu'en dépit des importants progrès réalisés, la lutte pour l'égalité à part entière se poursuit, et que les percées effectuées pourraient demeurer fragiles.

Principes qui sous-tendent la conscientisation :

- Vérité
- Compréhension
- Découverte
- Cérémonie
- Exposition
- Contestation
- Reconnaissance
- Sensibilisation
- Savoir
- Récit

## Une source de commémoration

Le monument commémorera et confrontera la discrimination contre les personnes LGBTQ2+ au Canada, la purge LGBT et les origines coloniales de cette intolérance. Suicides, séropositivité, peur, dépression, dépendance, désaveu, criminalisation, rejet, isolation, oblitération – les répercussions sociales, physiques et psychologiques de la discrimination à l'endroit de la communauté LGBTQ2+ se sont fait ressentir de génération en génération. Elles ont profondément marqué les personnes survivantes et leurs familles au sens large. L'homophobie sociétale a laissé des séquelles profondes, insidieuses. Le monument doit prendre acte des blessures qui ne guérissent pas et de celles qui n'ont jamais été pleinement révélées. Il communiquera un sentiment d'indignation du fait que ces pratiques ont eu lieu au Canada et que tant de personnes en souffrent toujours. Il faut prévoir un espace pour la réflexion, l'expression de la rage et la réconciliation.

Composer avec la discrimination et les expériences dégradantes est un processus de tous les instants, et le monument doit y faire référence. Le processus de commémoration ne sera jamais terminé. Le monument reconnaîtra également que la discrimination contre les minorités sexuelles et de genre se poursuit. À l'instar de la lutte pour l'égalité, le monument ne doit pas donner l'impression d'être terminé, mais de vivre, de grandir, de se déployer. Principes qui sous-tendent la commémoration :

- Souffrance
- Invisibilité
- Chagrin
- Colère
- Silence/musellement
- Rage
- Injustice
- Peur
- Intolérance
- Stigmatisation
- Oblitération
- Isolement
- Désarroi
- Trahison

## Une source de célébration

Le monument doit souligner les petits et grands moments de triomphe des organisations communautaires LGBTQ2+, des militantes et militants, des artistes, des avocats, des politiciens et de leurs alliés qui, de leur inébranlable détermination, ont mené la lutte pour l'égalité LGBTQ2+ au Canada. Il célébrera tant l'action que l'inaction, notamment celle des personnes qui ont activement résisté et refusé de collaborer à la purge du gouvernement. Derrière chaque percée, on retrouve l'audace d'une personne, un esprit de collaboration, une solidarité en dépit des différences. Le monument célébrera la multiplicité des parcours, des identités, des luttes et des réussites LGBTQ2+ et y rendra hommage. Cet espace vivant, dynamique et invitant célébrera la résistance à l'oppression d'hier et d'aujourd'hui, ainsi que la résilience qui s'impose devant l'adversité.

Principes qui sous-tendent la célébration :

- Joie
- Dignité
- Ardeur
- Paix
- Communauté
- Justice
- Égalité
- Ressourcement
- Résilience
- Résistance
- Amour
- Respect
- Honneur
- Solidarité
- Désir

## Une source d'inspiration

Le monument appellera l'espoir, l'acceptation, la force et l'action. Il encouragera les jeunes à s'accepter tels qu'ils sont et à défendre leurs droits et leur dignité, tant pour eux-mêmes que pour leurs proches et toutes les personnes LGBTQ2+ au Canada et aux quatre coins du monde. Le monument insufflera de l'oxygène aux luttes individuelles, nationales et internationales qui font toujours rage.

Grâce aux efforts déployés par des communautés locales, des critiques persuasifs, de braves requérants et des avocats dévoués, le Canada a été le tout premier pays à verser un important dédommagement pour les torts causés à son propre peuple pendant des décennies de mesures discriminatoires parrainées par l'État. Le Canada a non seulement convenu de dédommager les personnes vivantes, mais aussi d'honorer la mémoire des victimes décédées au moyen d'un fonds substantiel pour reconnaître la souffrance des personnes qui n'ont pas vu justice leur être rendue de leur vivant. Le monument constitue l'une des mesures de réconciliation et de commémoration que ces fonds ont rendues possibles. Ce monument inspirera d'autres efforts de réconciliation et de réparation, tant au Canada qu'à l'étranger.

Engageants, les récits des personnes LGBTQ2+ ont un pouvoir apaisant et émancipateur. Le monument doit ainsi prévoir un espace pour la narration et créer une plateforme pour ces témoignages et leur évolution. En proposant une zone de dialogue, le monument deviendra un symbole d'espoir et de changement pour un avenir meilleur.

Principes qui sous-tendent l'inspiration :

- Espoir
- Optimisme
- Pouvoir
- Démarginalisation
- Acceptation de soi
- Force
- Courage
- Beauté
- Activisme

## 2. Principes directeurs

La conception et l'expérience visiteur seront guidées par quatre principes.

### Inclusion

La communauté LGBTQ2+ est plurielle. Bispiritualité, trans, intersexualité, lesbianisme, bisexualité, queer, homosexualité, non-binarité, polyamour, séropositivité – ce monument doit refléter les identités et expressions sexuelles et de genre sous toutes leurs couleurs, ainsi que la vaste gamme d'expériences que ces personnes ont pu vivre. Il doit aussi reconnaître que ces vécus se juxtaposent à une gamme d'autres identités sujettes à des systèmes oppressifs, que ce soit par rapport au genre, à la race, à la classe sociale ou aux capacités, pour ne nommer que celles-là. Par exemple, les femmes, les handicapés et les personnes de couleur LGBTQ2+ au Canada faisaient l'objet d'une discrimination exacerbée. La complexité des différences et des expériences doit être reflétée dans ce monument.

Sur le plan fonctionnel, le monument se doit d'être invitant et inclusif. Il doit s'ouvrir à toute forme de participation physique, émotionnelle et intellectuelle. Il doit servir d'espace expérientiel où toutes les personnes LGBTQ2+ peuvent éprouver un sentiment d'appartenance et se réunir pour commémorer les

réalisations, célébrer des événements et se représenter l'avenir. Il doit être universellement accessible, de belle apparence et apte à mobiliser les gens de tous âges, peu importe leurs capacités.

Principes qui sous-tendent l'inclusion :

- Fraternité
- Accessibilité
- Solidarité
- Bienveillance
- Appartenance
- Acceptation
- Ravissement

## **Racines autochtones**

Le colonialisme a dramatiquement transformé les perceptions et le traitement de la bispiritualité et des membres LGBTQ chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis et, par conséquent, la façon dont ces personnes ont exprimé et vécu leur sexualité. La discrimination contre les minorités sexuelles et de genre et le racisme institutionnalisé à l'endroit des Autochtones au Canada se croisent et recroisent de façon pernicieuse, toxique et continue. L'importation de cette intolérance et son difficile héritage doit se trouver au cœur du message que transmet le monument. Le monument se doit de relater cette histoire et inviter à la réconciliation les personnes tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la communauté LGBTQ2+. Il doit également accorder une place à l'établissement de nouveaux liens qui font contraste au passé, et faire vivre cet espoir.

Il doit être reconnu que le monument sera situé sur des terres algonquines non cédées. Il offrira un espace sacré et sécuritaire propre à la réconciliation et au partage, à la conscientisation, au ressourcement et à la résistance. Cet espace cherchera à briser l'isolement et la solitude, tout en créant une expérience où chacun se sent aimé, étreint, protégé. Le monument aménagera un espace pour le récit, le renforcement communautaire, les cérémonies et les cercles qui ont été refusés aux Autochtones LGBTQ. Le monument doit également prévoir un espace pour ceux et celles qui ne sont plus des nôtres ou qui ne sont pas encore à l'aise d'être à la vue de tous.

Le monument se doit de respecter les approches autochtones en matière de ressourcement et de guérison – approches qui bénéficieront à toutes les personnes qui portent en elles le poids de traumatismes et du chagrin. Son concept respectera les traditions et pratiques de nombreuses communautés et leur rendra hommage en évitant d'être réducteur. Il faut révéler le pouvoir de la nature et de la terre et l'utiliser pour briser l'isolement et encourager les liens entre les gens et les communautés. Le monument doit reconnaître l'énergie réparatrice de la rivière des Outaouais, où tous peuvent se défaire de leur chagrin et de leur souffrance et les laisser être emportés par les flots. La fluidité de l'eau est aussi une puissante métaphore des expériences autochtones en matière de genre. Le terrain devrait prévoir un espace pour la culture de plantes médicinales, y compris des quatre plantes sacrées : la sauge, le tabac, le foin d'odeur et le cèdre. Dans l'ensemble, le monument doit témoigner de la guérison des personnes et des communautés, et susciter amour et compassion – pour autrui, pour nous-mêmes et pour nos familles élargies.

Principes qui sous-tendent les racines autochtones :

- Réconciliation
- Empathie
- Récits
- Compassion
- Éducation
- Communauté
- Endurance
- Famille
- Terre non cédée

## **Visibilité**

Le monument se doit d'aborder l'oblitération des personnes LGBTQ2+ au Canada en donnant une visibilité (au sens littéral et figuré) à la lutte et à la présence de sa communauté. Il soulignera que les personnes LGBTQ2+ doivent exister de façon bien visible – en sécurité, avec fierté, en public et sans éprouver de crainte. Qu'elles ne se cachent plus. Qu'elles ne soient plus cachées.

Le monument en lui-même doit être visible dans son environnement immédiat et à distance. Il doit attirer de partout au Canada des gens en quête d'apprentissage, de réflexion, de célébration, de ressourcement et d'inspiration. La discrimination LGBTQ2+ doit être exposée au grand jour. Le monument doit dévoiler sans détour 40 ans de surveillance, de répression et de discrimination parrainée par l'État, discrimination particulièrement exprimée par la purge LGBT. Pendant cette période, des milliers de personnes déterminées à servir leur pays ont été oblitérées. On a fait des armes de l'oblitération et du silence. Le dévoilement de ce pan d'histoire mettra en lumière notre expérience et incitera à la guérison et à la réconciliation de la population tout entière au Canada.

Le monument s'attardera aux complexités intrinsèques de la visibilité et de l'invisibilité. La répression et l'isolation des personnes LGBTQ2+ ont été exacerbées et compliquées par la géographie canadienne. Le monument reconnaîtra les diverses expériences de séclusion dans les communautés éloignées, les espaces publics, en contexte rural et urbain, dans les milieux professionnels et même à domicile.

Principes qui sous-tendent la visibilité :

- Fierté
- Existence
- Épanouissement
- Légitimité
- Sûreté
- Se dresser

## **Intemporalité**

Tant par sa fonction que par sa conception, le monument se doit d'être intemporel. Il doit être à la fois durable et vivant. Bien qu'il évoquera le passé, le monument doit accorder une place à l'évolution des témoignages et demeurer pertinent pour ceux et celles continuent de lutter pour les droits et libertés LGBTQ2+.

Cette intemporalité attestera que l'on peut célébrer les réussites, mais que l'on ne doit jamais les tenir pour acquis. Le monument restera longtemps à l'esprit des visiteurs et demeurera un symbole d'optimisme à travers les luttes à venir – tant celles qui se dessinent déjà à l'horizon que d'autres encore insoupçonnées. La lutte pour l'égalité LGBTQ2+ se poursuit.

Principes qui sous-tendent l'intemporalité :

- Pertinence
- Persévérance
- Vigilance

## Addenda

En juillet 2020, le Fonds Purge LGBT a organisé des réunions virtuelles avec le Comité consultatif du monument et les participants du Cercle autochtone. Ces rencontres ont été l'occasion de réfléchir sur la vision développée à la fin 2019 et de partager des réflexions sur le monument, en particulier dans le contexte des discussions importantes qui se déroulent présentement sur le rôle des monuments dans le monde.

Voici quelques points clés de ces réunions ayant trait à la vision :

- La vision continue de résonner et reste pertinente par rapport aux débats actuels sur les monuments.
- L'accent mis sur l'équité, la diversité et l'inclusion est de plus en plus important à la lumière de ces débats, tout comme la représentation des personnes des communautés LGBTQ2+, noires, autochtones et de gens de couleur, bispirituelles et algonquines.
- Comme indiqué dans la vision - et maintenant plus que jamais - le monument doit être vivant. Il doit être conçu pour évoluer dans le temps, afin de rester pertinent et être un lieu de dialogue permanent. Il devrait donc créer un lieu de partage, notamment de partage d'histoires.
- L'oppression systémique continue de la part des institutions doit être reconnue dans le monument. Comme indiqué dans la vision, des luttes demeurent. Le parcours des personnes LGBTQ2+ vers l'égalité n'est pas complet et ne le sera que lorsque les membres les plus marginalisés de la communauté seront à l'abri de la discrimination.
- Tous ceux qui sont impliqués dans le développement de ce monument devraient être encouragés à explorer des façons de voir anticoloniales et des occasions de réfléchir à leurs propres préjugés.
- Le monument ne doit pas idolâtrer les individus, mais doit explorer un large éventail d'expériences humaines.
- Le monument doit créer un espace et un lieu dont tout le monde peut faire partie et se sentir accueilli.
- Le design du monument et son intégration paysagère doivent tenir compte de l'expérience et des cultures bispirituelles, autochtones, notamment celles des Algonquins et Anishinaabe.